



**ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU
FLEUVE SENEGAL
(O.M.V.S.)**

HAUT-COMMISSARIAT

L'O MVS d'aujourd'hui et de demain:
*l'impérieuse réforme au service de la modernisation et
de la bonne gouvernance*

Par M.S. MERZOUG – Haut Commissaire de l'OMVS

Août 2006

TABLE DES MATIERES

Ma Foi	4
La Problématique d'ensemble	7
OMVS : Nouveaux Enjeux et Perspectives Balisées	9
L'OMVS face à de nouveaux enjeux...	9
Des perspectives balisées : les Grands Chantiers de l'OMVS	
Ø Le Système de Transport Multimodal de l'OMVS : un choix d'avenir au service du développement et de l'intégration régionale	12
Ø La Gestion Régionale de l'équilibre « Offre – Demande » en Energie : Assainissement, Amélioration et Durabilité de l'Offre	14
Ø Le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de Développement des Usages à Buts Multiples de l'Eau : 110 Millions de \$US/IDA, 30 Millions de \$ US/BAD, 7 Millions d'Euros/AFD	15
Ø Le Programme de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du fleuve Sénégal GEF	16
Ø La Restauration et la Préservation Durable de l'Hydro système du Bassin du fleuve Sénégal 30 Milliards de FCFA.	16
Ø L'Utilisation du Portefeuille Carbone de la Banque Mondiale	17
Ø La Gestion Optimisée et Transparente des Ressources en Eau	17
Ø Le Système Intégré de Suivi Evaluation (SISE) :	18
Ø Le Renforcement des Capacités et la Professionnalisation	19
 <i>Une ère nouvelle, ... une organisation à moderniser</i>	 20
 <i>Le Schéma Organisationnel Proposé</i>	 25
<i>Principes</i>	
F Renforcement du pouvoir de contrôle	25
F Cohérence institutionnelle et coordination efficace	25
F Rationalisation budgétaire, continuité du développement et gestion optimisée	26

F Séparation des fonctions	26
F Mieux gérer	26
F Durabilité	26
Les Instances Régionales :	32
Ø Le Cabinet du Haut Commissaire :	38
Ø la Direction de l'Administration des Ressources (DAR) du Haut Commissariat :	39
Ø La Direction de l'Environnement et du Développement Durable du Haut Commissariat	41
Ø La Direction des Infrastructures Régionales du Haut Commissariat	42
Ø L'Agence de Gestion du Patrimoine de l'OMVS (Figures 4 - 5 et 6)	44
Au niveau régional déconcentré : l'Agence de Barrage.	49
Au niveau national et local	52
LISTE DES ANNEXES	54

Ma Foi

La réforme ou plus platement le réaménagement suggéré imposé à moi au rythme des problèmes résolus, des questions restées en suspens et de la maturation graduelle d'une ambition que je sais partagée par d'autres.

Ma position est singulière : chercheur, ministre de tutelle puis Haut Commissaire de notre organisation commune, singularité qui nourrit ma passion pour un travail accompli au service de grands peuples auxquels je me sens éternellement enchaîné.

Pour proposer, mon premier souci a été de comprendre, consulter directement ou indirectement et / ou incidemment, de partager et de construire, loin des contingences et des jeux de rôle, un projet collectif.

Pour oser réinventer et porter une telle ambition, des verrous devraient être préalablement levés :

- *l'adhésion de la République de Guinée, quatrième état riverain du bassin ;*
- *la conception et l'opérationnalité des bases d'une véritable gestion solidaire de la ressource en eau, chose faite grâce à la Charte des Eaux du 28 mai 2002, au Tableau de Bord Besoins / Ressources et au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve Sénégal) ;*
- *l'adhésion des Partenaires au Développement à une approche « programme évolutif » sur une séquence temporelle suffisamment longue pour bâtir les fondations d'une intégration soutenue ;*
- *la mobilisation de tous et l'assainissement des relations avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux ;*
- *la création d'un climat général de construction d'une arche participative bien structurée.*

Nous ne traitons pas, ici, tous les problèmes posés. Il s'agit de prendre conscience de nos faiblesses et des failles béantes par rapport à nos objectifs stratégiques, de fixer des repères et de bâtir des solutions.

Mon souhait est de faire d'une agence inter gouvernementale, et donc d'essence publique, **un modèle de gouvernance participative et éclairante et une locomotive forte au service de**

l'intégration régionale comme mécanisme porteur d'un développement solidaire et efficient.

Notre responsabilité collective, telle que je la conçois, est quadruple : locale, nationale, sous régionale et continentale.

Deux années durant, les batailles menées, certaines gagnées, d'autres s, m'ont convaincu de deux choses importantes : éviter le diktat et les prêts-à-porter, d'une part, la construction, en interne, d'un ordre cohérent pour la mise en main d'une organisation éclatée en radeaux sans repères et sans erres, d'autre part.

En effet, nous avons entre nos mains une belle construction dont l'espérance de vie voir la survie à terme dépend de ce que nous voulons en faire à un monde en perpétuelle mutation. **Agir, maintenant, est une exigence.**

Les jeux de rôles l'ont avilie et fossilisée au moment où nous en avons le plus besoin. La situation d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui, et, moins encore demain. **Anticiper l'inadéquation voir une crise, en prenant les bonnes décisions, est toujours un signe de responsabilité, de capacité de bien décider et de bonne gestion.**

L'enclenchement de la mécanique programmatique complexe, patiemment construite, requiert de notre part une architecture institutionnelle adaptée aux contraintes actuelles mais, résolument tournée vers de nouveaux horizons.

L'organisation conservera sa gangue, sa forme extérieure, mais son cœur doit battre au rythme de la nouvelle ambition et des exigences de bonne gouvernance et de modernité.

Vingt six mois durant, nous avons profondément réfléchi, en nous appuyant sur quatre expertises externes pour construire une proposition solide tenant compte des défis.

L'enjeu stratégique est de définir des normes, des fonctions et des tâches, à l'effet de mieux structurer l'organisation pour servir de cadre de bonne gouvernance spatiale, économique, financière, technique et environnementale. Ce faisant, nous aurons, j'en suis convaincu, toutes choses égales par ailleurs, fixé des repères-types d'un ordre africain nouveau.

N'est ce pas là un choix légitime et nécessaire.

C'est pourquoi, je convoite de votre honorable institution, comme à l'accoutumé, un soutien sans faille pour porter, ensemble, ce projet d'avenir. Mon seul souci est de doter notre vaisseau de gouvernails durables et de donner du sens à notre travail collectif.

Pour nourrir votre appréciation, je vous convie, humblement, à méditer ces réflexions d'un éminent économiste du nom de J.E.STIGLITZ qui dit « *Développer, ce n'est pas aider une poignée d'individus à s'enrichir, ni créer une poignée d'industries... qui ne ofitent qu'aux élites du pays...*

Développer, c'est transformer la société, améliorer la vie des pauvres, donner à chacun une chance de réussir, l'accès aux services de santé et d'éducation... »

Pour ce faire, il faut des administrations aptes et adaptées aux enjeux ainsi indiqués.

Mais, cela est difficile dans la mesure où selon lui « *les bureaucraties sont comme les individus : elles prennent de mauvaises habitudes et souffrent quand il faut changer* ».

Nonobstant, les réticences et les résistances, l'heure des décisions responsables, constructives et efficaces a sonné.

La Problématique d'ensemble

La ratification du traité d'adhésion de la république de Guinée à l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal a remis, en mouvement, l'histoire de notre sous région.

Prendre en compte cet événement historique, en y ajoutant l'attitude de plus en plus exigeante et les attentes légitimes de nos populations, implique de dessiner ou de redessiner les contours de notre devenir.

A ces données contextuelles de base s'ajoutent des variables cardinales exprimées par des mots si simples mais, porteurs de progrès équitable et d'espérance : **primauté de l'intérêt général, bonne gouvernance, responsabilité constructive, allocation et gestion rigoureuses et optimisées des ressources, vision équilibrée à long terme, professionnalisation accrue, harmonisation et cohérence.**

Ignorer ces faits s'apparenterait à l'attitude d'un navigateur qui ne se préoccupe guère de la magnitude des courants et de la force des vents.

Qui plus est, les facteurs contingentant la démarche ont été dopés par l'ampleur des investissements à mettre en œuvre et la dimension révoltante de certains dégâts, évoqués par moment, par les uns et les autres, inhérents à notre configuration actuelle.

Doit-on regarder notre organisation comme un modèle à consolider, à approfondir et à améliorer sans cesse ou céder au volcan en furie des jeux de rôles qui nous confine à l'immobilisme et, donc, à l'obsolescence programmée ?

Notre souci exprimé tout au long du document infra fige une foi, une foi sincère en un avenir meilleur ; avenir qui préserve et consolide les efforts de nos aînés, qui répond aux préoccupations actuelles, et donc des nôtres, et à l'exigence de responsabilité vis-à-vis des générations futures.

Pour oser proposer, beaucoup de temps a été nécessaire et utile pour approfondir la réflexion. En effet, la proposition qui est entre vos mains est en fait une synthèse réalisée loin des contingences du moment mais, résultant d'un dialogue intelligent non formalisé effectué par paliers. Cette approche a permis d'éviter la pollution de la réalité des faits, en garantissant le choix d'une option en toute indépendance aux décideurs.

Tout au long des vingt six derniers mois, nous avons discuté avec les uns et les autres pour que la synthèse, ainsi déclinée, intègre tout élément de nature à mobiliser et à dynamiser.

Nous sommes persuadés que le schéma d'ensemble peut servir de ressort à une ambition légitime et forte, assortie d'un vrai projet collectif, et comme mécanisme apte à assurer la durabilité nécessaire à notre politique intégrée d'aménagement.

Le séminaire interne, organisé les 29 et 30 juin 2006, aura permis d'écouter tout l'encadrement du système-omvs. Deux recommandations me semblent circonscrire les enjeux : *i) moderniser et adapter les missions et les structures de l'organisation au contexte actuel et aux mutations observées ii) et mettre en place des mécanismes durables de financement de l'OMVS*. Il s'agit là des deux lames de fonds du nécessaire aggiornamento. Fort de ces discussions, nous avons conçu la construction consignée dans le présent document. Celle-ci précise:

- les nouveaux enjeux et les perspectives balisées ;
- la nouvelle ère et la modernisation de l'organisation ;
- le schéma organisationnel proposé.

Pour faciliter la mise en œuvre, des projets de documents d'application ont été rédigés, en tenant compte de la richesse et de la flexibilité de l'ordre juridique de l'organisation.

Dans les faits, l'ordre juridique de notre organisation l'a dotée de deux instances délibérantes : *la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres*.

Sans hiérarchisation formelle et matérielle, juridiquement parlant, les deux créent et disent le Droit. Elles légifèrent à travers deux types d'instruments juridiques non hiérarchisés du point de vue normatif : *la Convention et la Résolution*.

Le Conseil des Ministres est légalement habilité à légiférer dans les domaines institutionnel, programmatique, financier, organisationnel, juridique et financier.

En outre, il nous semble évident que la mise en place de l'architecture d'ensemble supervisée par cette instance qui répartirait les postes et procéderait aux nominations aux responsabilités.

Pour aller sur des bases saines, un audit global, conduit en toute transparence, accompagnera le processus.

Nous estimons que dès que le Conseil des Ministres aura statué la nouvelle configuration pourrait être opérationnelle avant le démarrage de nos projets.

En lisant ce texte, sans a priori, en le confrontant au spectacle de nos dysfonctionnements actuels et en se projetant à moyen et à long termes, vous prendrez, à coup sûr, la mesure de la profondeur des réflexions et, in fine, transparaîtra ce souci constant de la cohérence et de la recherche de l'équilibre au service d'une fonctionnalité efficiente.

OMVS : Nouveaux Enjeux et Perspectives Balisées

L'OMVS face à de nouveaux enjeux...

L'évolution de la sous région, la complexité du processus de développement partagé et les contingences associées au contexte de l'Organisation font ressortir une série d'enjeux emboîtés de nature et d'échelles différentes.

Il s'agit de :

- Ø *la question démographique ;*
- Ø *l'intégration économique ;*
- Ø *l'aménagement du territoire ;*
- Ø *la sécurité alimentaire ;*
- Ø *l'énergie ;*
- Ø *la prise en compte des missions et des secteurs émergents ;*
- Ø *la nécessaire modernisation ;*
- Ø *l'application des principes de la GIRE et de la bonne gouvernance ;*
- Ø *la démocratisation des prises de décision ;*

Pour répondre à ces nouvelles exigences, la treizième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a, sur proposition du Conseil des Ministres, défini le 21 mai 2003 un *Cadre d'Orientation Stratégique*.

Celui-ci replace d'abord, l'action de l'organisation dans le cadre des conférences de Stockholm sur l'Environnement, de Monterrey sur le financement du Développement, de Dakar sur le NEPAD, de Johannesburg sur le Développement Durable, de Kyoto sur l'Eau.

En effet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement déclarent « **au cours des prochaines années, l'activité de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal doit s'amplifier de manière cohérente, efficiente et constructive... l'immensité des défis à relever, les enjeux liés à la gestion partagée des ressources et la nécessaire intégration incitent à la prise en**

main, à l'échelle de tout le bassin, de la maîtrise de la planification du développement. L'objectif recherché est de réaliser et d'agir dans le cadre d'un schéma de référence et de cohérence, outil indispensable à la définition et à la mise en œuvre d'un programme d'action partagé ».

Dans leur grande sagesse, les Présidents ont défini trois principes directeurs qui doivent fonder le cadre d'intervention de l'organisation :

- Ø *la structuration et le renforcement de la gestion concertée impliquant, de manière itérative, tous les acteurs du bassin ;*
- Ø *l'approche inclusive pour donner corps à la coopération nécessaire à la gestion transfrontalière des ressources ;*
- Ø *l'action dans un cadre environnemental stratégique et participatif pour un développement écologiquement durable du bassin.*

Dans un souci de modernisation, de cohérence, de pertinence et de cohésion, l'organisation devra assurer la réalisation des objectifs stratégiques suivants, axés sur la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités des populations et la bonne gouvernance. Il s'agit de :

- Ø *Parachever dans les meilleurs délais la mise en œuvre Programme Régional d'Infrastructures, en particulier, la navigation, volet prioritaire pour nos Etats, afin de créer les conditions optimales d'une croissance économique soutenue ;*
- Ø *Maîtriser, régulariser, sécuriser et diversifier la ressource en eau pour répondre aux immenses besoins, dans la perspective d'un développement durable (barrage hydroélectrique de Goubassi sur la Falémé entre autres) ;*
- Ø *Accroître la production hydroélectrique pour créer un environnement favorable à la baisse maîtrisée des coûts de production (avec les Centrales au Fil de l'Eau, Félou et Gouina) ;*
- Ø *Finaliser et mettre en œuvre le Plan Régional de Promotion et de Développement des Activités agrosylvopastorales ;*
- Ø *Répondre rapidement à la demande dans le domaine de l'Electrification Rurale ;*
- Ø *Poursuivre et intensifier la mise en œuvre de micro sous stations des activités génératrices de revenus*
- Ø *Mettre en œuvre le Plan Sanitaire Régional ;*

- Ø *Ouvrir des perspectives nouvelles aux Programmes d'Assesment et d'Alimentation en Eau Potable tout en veillant à l'amélioration des rendements et des dessertes ;*
- Ø *Améliorer la qualité des Eaux dans le souci d'assurer une meilleure qualité du cadre de vie et de la santé publique ;*
- Ø *Contrôler et surveiller le processus de pollution et de contamination des eaux à l'échelle du bassin ;*
- Ø *Renforcer les moyens de gestion des risques hydrologiques majeurs ;*
- Ø *Valoriser et protéger les eaux souterraines ;*
- Ø *Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir le cadre environnemental ;*
- Ø *Continuer les efforts de maîtrise de la gestion des ressources ;*
- Ø *Renforcer les dispositifs techniques et les conditions institutionnelles, réglementaires, et financières pour l'application de la Charte des Eaux du fleuve Sénégal du 28 mai 2002.*

La mise en œuvre des choix stratégiques sus indiqués d puyer sur quatre outils d'Action et d'Aide à la décision :

- Ø *l'Observatoire de l'Environnement ;*
- Ø *le Tableau de Bord Besoins/ Ressources ;*
- Ø *le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve Sénégal ;*
- Ø *le Plan d'Action Stratégique.*

La concrétisation des objectifs déclinés est aujourd'hui assurée grâce à une mobilisation, sans précédent, des ressources financières sur la base d'une **approche « programme évolutif »**.

Des perspectives balisées : Les Grands Chantiers de l'OMVS

Les perspectives dessinées, déclinées en projets et programmes, se fondent sur une valorisation polyvalente, au service d'un développement durable, avec des efforts planifiés et consentis selon des temporalités et des échelles territoriales précises et cohérentes.

Ø Le Système de Transport Multimodal de l'OMVS : un choix d'avenir au service du développement et de l'intégration régionale

L'impulsion donnée à l'économie régionale demeure hésitante voir bancal en raison de l'enclavement continental du Mali, de vastes régions en Mauritanie et au Sénégal ainsi que de l'absence de pôles d'équilibre aptes à servir de vraies locomotives au développement.

Or, l'une des vocations fondamentales du fleuve, confirmée par son histoire récente (voie de pénétration coloniale et d'échanges), est, précisément, de favoriser la mobilité spatiale comme moteur et variable cardinale de la politique d'aménagement du territoire et de valorisation optimale des ressources de son bassin versant.

A cet effet, un système moderne de transport multimodal, ayant pour dorsale principale le fleuve comme voie navigable, a été conçu pour faire du renforcement de l'Inter Connectivité Régionale un vecteur du progrès social, de la croissance économique, et, partant un important outil d'intégration.

Il comprend la navigabilité mixte mer fleuve par cabotage et le transport terrestre à travers des aménagements comme les routes de liaison Diama-Rosso, Saint Louis – Diama et Manantali-Mahina.

La carte du Système de Transport Multimodal de l'OMVS permet une lecture spatialisée des connexions et restitue une image territoriale du système.